

**SE – 05 FORMATION A LA PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE
ELECTRICIENS REALISANT DES OPERATIONS SUR DES OUVRAGES
DES DOMAINES TBT ET BT SELON LA NF C 18-510
Habitations : B0, H0(V), B1, B2, B1V,
B2V, B2V essai, BR, BC**

DETAILS DE LA FORMATION

+ OBJECTIFS

- Connaître les dangers de l'électricité et être capables d'identifier et d'analyser le risque électrique
- Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre
- Être capables de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS concernés, ou dans leur ENVIRONNEMENT
- Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge
- Être informées de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

+ PUBLIC

- Les électriciens qui effectuent des opérations sur des installations ou des équipements électriques des domaines TBT et BT

+ DUREE

- 3 jours, soit 21 heures dont 5,5 heures de pratique

+ NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- 1 à 8 stagiaires maximum

+ Budget

- Inter-entreprises : 375 € H.T. par personne
- Intra entreprise : nous consulter

+ PREREQUIS

Avoir des compétences en électricité dans le domaine de tension considéré, sur les ouvrages ou les installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle et notamment :

- différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif, continu ;
- identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects ;
- identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection, commande)
- lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

+ MODALITES PEDAGOGIQUES

- Exposé et discussions étayés de diapositives, films et mises en situation pratiques, avec des étapes successives facilitant la progression pédagogique
- Remise aux stagiaires de documents écrits et d'un livret tenant lieu de carnet de prescriptions que l'employeur doit remettre à chaque travailleur.

Alliance Form'Action

13 rue de la Maladrerie

Hameau Les Povots

10210 CHAOURCE

☎ 03 25 40 16 53

☎ 06 23 96 56 82

jf.lhoret@aformation.fr - www.aformation.com

OF : N° 21 10 00647 10 - N° SIRET : 508 379 328 00042 - TVA FR : 12508379328

+ MODALITES D'EVALUATION ET FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

- Test de contrôle de connaissance, évaluation pratique, correction et évaluation avec les stagiaires, réponse aux questions.
- Au regard du contrôle de connaissance et des évaluations pratiques, nous remettons, pour chaque stagiaire, l'avis du formateur pour aider l'entreprise à définir le contenu du titre d'habilitation. L'entreprise est ensuite chargée de l'habilitation des salariés au niveau adapté
- Enquête de satisfaction stagiaire
- Bilan formateur / formatrice
- Attestation individuelle de fin de formation
- Enquête de satisfaction client
- Grille de résultats aux tests

PROGRAMME DE FORMATION

+ MODULE TRONC COMMUN (Durée 9 heures)

- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation d'électrocution, de brûlures, etc.).
- Les domaines de tension et les matériels électriques selon le domaine de tension.
- Les zones d'environnement et les distances de sécurité « DLI, DLVS, DLVR, DMA » ainsi que leurs règles pour les opérations en sécurité par rapport aux pièces nues sous tension.
- Les zones d'environnement et les distances de sécurité « DLI, LI, DLAP » ainsi que leurs règles pour les opérations en sécurité par rapport aux canalisations isolées.
- Le principe de l'habilitation.
- La définition des symboles d'habilitation.
- Le rôle des différents intervenants en fonction des opérations.
- Les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération pour se prémunir des contacts directs et indirects.
- La mise en sécurité d'un circuit électrique.
- Les équipements de protection collective et leur fonction.
- Les équipements de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages.
- La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique « Protéger, Alerter, Secourir »
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique « le triangle du feu, les différents moyens d'extinctions et leur utilisation.

+ MODULE TRAVAUX HORS TENSION (Durée 5 heures)

- Les travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Le rôle du chargé d'exploitation.
- Le rôle du chargé de travaux.
- Le rôle du chargé de consignation.
- Les différents niveaux d'habilitation rencontrés dans le cadre des travaux hors tension.
- Les prescriptions d'exécution des travaux hors tension.
- Les fonctions des matériels électriques BT.
- Les documents applicables et leur renseignement dans le cadre des travaux hors tension.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux hors tension.
- Les mesures de prévention à appliquer lors des travaux.
- Les instructions de sécurité spécifiques aux essais.

+ MODULE INTERVENTION D'ENTRETIEN ET DE DEPANNAGE (BR) (Durée 5 heures)

- Les différentes interventions (dépannage, connexion déconnexion, remplacement) et les limites respectives de leur domaine.
- Les fonctions des matériels électriques des domaines BT et TBT.
- Les informations et documents à échanger ou à transmettre avec le chargé d'exploitation.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux interventions BT.
- Les documents applicables dans le cadre d'une intervention BT (ordre d'intervention, compte rendu)
- Les mesures de prévention à appliquer durant une intervention BT.
- Les opérations de consignation pour les interventions BT et particularités.

+ MODULE CONSIGNATION (BC) (Durée 2 heures)

- Les documents et informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation et au chargé de travaux.
- Les opérations de consignation (en une et en deux étapes) et les documents associés

+ ASPECT RECYCLAGE

- Un recyclage est préconisé tous les trois ans.